

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle

75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Mixte du 19 décembre 2023 – 4^{ème} résolution

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

VANTIVA

Société Anonyme

10, boulevard de Grenelle
75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Mixte du 19 décembre 2023 – 4^{ème} résolution

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société VANTIVA,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société CommScope Holding Company, Inc., pour un montant nominal maximal de 1 347 046,69 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital donnerait lieu à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un nombre total maximal de 134 704 669 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,64 euro, soit un montant total maximal de souscription de 87 558 034,85 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'acquisition par la Société de l'activité réseaux domestiques (Home Networks) de la société CommScope Holding Company, Inc., elle-même soumise à la levée des conditions suspensives visées dans le contrat conclu entre la société CommScope Holding Company, Inc. et la Société (le « Contrat »), de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport indique que le prix d'émission des actions ordinaires correspond à ce qui a été convenu entre la société CommScope Holding Company, Inc. et la Société dans le cadre du Contrat. Compte tenu de cette définition conventionnelle du prix proposé, le Conseil d'administration n'a pas indiqué dans son rapport, les modalités de détermination du prix d'émission, ni la justification des éléments de calcul retenus pour la fixation de ce prix, prévus par les textes légaux et réglementaires.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations du capital seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 24 novembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Mazars



Nadège PINEAU



Daniel ESCUDEIRO



Christophe PATOUILLERE